



Pension de réversion du 1er mari en cas de remariage et divorce.

Par **framboiser**, le **29/08/2011** à **12:20**

Bonjour,

Voilà j'ai été marié durant 24 ans et eu deux enfants, divorcé, a la suite je me suis remarié et divorcée.

Je voudrais savoir si j'aurais le droit à la retraite de mon ex époux en cas de décès?

Je vie seule donc je me pose des questions avec tout ce que l'on entend!!
Merci de me répondre.

Par **mimi493**, le **29/08/2011** à **14:04**

oui si vous remplissez les conditions d'age et de revenus

Par **framboiser**, le **29/08/2011** à **14:40**

Comment d'age et de revenus?

Par **mimi493**, le **29/08/2011** à **14:41**

Oui, on ne touche pas le reversion à tout age (pour l'instant c'est au moins 55 ans, et ça change tout le temps), et c'est soumis à condition de revenus (avoir moins que de 18720 euros annuels donc moins de 1560 euros par mois si seule, avoir moins de 1.6* 18720 euros annuel en couple, le plafond augmente tous les ans)

Par **amajuris**, le **29/08/2011** à **15:04**

bjr,
régime de la cnav: il faut répondre aux conditions d'âge et de ressources de la réponse précédente.
régime arrco: pas de conditions de ressources, en cas de remariage pas de reversion.
cdt

Par **framboiser**, le **29/08/2011** à **15:38**

bjr,
régime de la cnav: il faut répondre aux conditions d'âge et de ressources de la réponse précédente.
régime arrco: pas de conditions de ressources, en cas de remariage pas de reversion.
cdt

Bonjour cdt,
Mais je suis divorcé à nouveau cela change t'il les choses??
Merci de votre réponse.
Cordialement.

Par **mimi493**, le **29/08/2011** à **16:39**

Le remariage n'a aucune incidence sur la pension de reversion du régime général (ça peut en avoir sur les régimes spéciaux)

Pour le reste, vous avez eu les réponses, ça dépendra de vos revenus, de votre age, du régime et complémentaire, au moment du décès de l'ex-conjoint, et évidemment aux proratas des années de mariage, pour chaque ex-conjoint, s'ils ont eu plusieurs épouses dans leur vie.